

**Accroissement des mesures pour protéger la population ontarienne
de la COVID-19**
16 mars 2020 20h19

TORONTO — Aujourd'hui, le Dr David Williams, médecin hygiéniste en chef, a publié la déclaration suivante détaillant les mesures de santé publique accrues pour aider à contenir la propagation de la COVID-19 :

« En réponse à un certain nombre d'annonces importantes concernant les mesures en matière de voyage et de santé publique survenues au cours des 72 dernières heures, et après des consultations avec mes collègues du reste du Canada, j'aimerais profiter de l'occasion pour clarifier mes conseils pour la population ontarienne sur ces questions.

Il s'agit d'une situation évolutive et votre rôle en aidant à gérer la propagation de la COVID-19 en Ontario est essentiel. Il est impératif que nous prenions des mesures dès à présent et que nous les prenions ensemble afin de réduire les possibilités de transmission. Je demande votre coopération en suivant les conseils ci-dessous du mieux que vous le pouvez pour les semaines à venir. En travaillant ensemble, nous pouvons faire une différence dans la présente éclosion et protéger celles et ceux parmi nous qui sont les plus vulnérables à la COVID-19.

Les symptômes de la COVID-19 comprennent de la fièvre, une nouvelle toux et des difficultés respiratoires, symptômes qui peuvent apparaître dans les 14 jours d'une exposition à un autre cas.

Fermetures supplémentaires

Je recommande fortement de limiter davantage les rassemblements publics par rapport à mon avis du 12 mars 2020. J'avise la population ontarienne d'éviter les grands rassemblements de plus de 50 personnes. De plus, je demande expressément la fermeture des installations suivantes dès que possible :

- Tous les programmes de loisirs et les bibliothèques;
- Toutes les écoles privées;
- Toutes les garderies;

- Toutes les églises et les autres lieux de culte;
- Tous les bars et les restaurants, à l'exception des restaurants qui peuvent adopter des mécanismes de commandes à apporter ou de livraison.

Si vous ne présentez aucun symptôme de COVID-19

Tout un chacun en Ontario devrait exercer la distanciation sociale afin de réduire son exposition aux autres personnes. Cela signifie que vous pouvez mener vos activités quotidiennes, comme aller au travail (si vous ne pouvez pas travailler à partir de la maison), faire vos courses et aller à vos rendez-vous nécessaires.

Je demande à toute la population ontarienne de faire de son mieux pour éviter le contact étroit avec les personnes à l'extérieur des membres de leurs familles immédiates. Un contact étroit comprend le fait de se trouver à moins de 2 mètres d'une autre personne.

De plus :

- Si vous *croiez avoir été exposé* à quelqu'un qui présente des symptômes de COVID-19, je recommande que vous commenciez une autosurveillance pour une période de 14 jours. Autrement dit, en plus de la distanciation sociale, vous devriez faire un suivi de votre état de santé. Vous devriez prendre votre température quotidiennement et tenir un journal de tout autre symptôme qui se développe (p. ex. un mal de gorge, une nouvelle toux). Vous pouvez transmettre ces registres à votre fournisseur de soins primaires par téléphone si vous voulez obtenir des services d'évaluation.
- Toutes les personnes de plus de 70 ans et celles qui sont immunodéficientes sont avisées de s'isoler à la maison pour une période de 14 jours. Cela veut dire que vous devriez sortir de chez vous ou voir d'autres personnes uniquement pour des raisons essentielles. Dans la mesure du possible, vous devriez chercher à obtenir des services par téléphone ou par internet, ou demander de l'aide de vos amis, de votre famille ou de vos voisins pour vos courses essentielles.

Si vous avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours

Si vous avez voyagé et que vous n'êtes pas un travailleur de la santé ou un travailleur d'un autre service essentiel, je vous demande de vous isoler à la maison pendant 14 jours à compter de votre arrivée au Canada. Les personnes qui sont en isolement volontaire ne devraient pas aller travailler.

De plus :

Les travailleurs qui ont voyagé et qui font partie de milieux de travail essentiels à la vie quotidienne peuvent retourner au travail tant qu'ils sont asymptomatiques. Cependant, ils doivent procéder à une autosurveillance pendant une période de 14 jours et s'identifier auprès de leur employeur pour qu'un plan puisse être mis en place afin d'assurer la protection de ces milieux de travail.

Les enfants de moins de 16 ans qui ont voyagé à l'extérieur du Canada devraient également s'isoler à la maison pendant 14 jours. Les parents devraient surveiller activement les symptômes de leurs enfants. Les enfants qui sont en isolement devraient rester à la maison et éviter les lieux de rassemblement social comme les centres communautaires et les parcs.

Santé publique Ontario possède d'excellentes feuilles de renseignements sur la manière de s'autosurveiller et de s'auto-isoler.

Si vous commencez à manifester des symptômes de COVID-19

Je demande à toute personne qui commence à ne pas sentir bien (fièvre, nouvelle toux ou difficultés respiratoires) de retourner à la maison et de s'isoler immédiatement. Les personnes qui se placent en isolement à la maison devraient chercher à obtenir une évaluation clinique par téléphone — que ce soit par le truchement de Télésanté Ontario (1 866 797-0000) ou en appelant le bureau de leur fournisseur de soins primaires. Si vous avez besoin d'une évaluation additionnelle, votre fournisseur de soins primaires ou Télésanté vous dirigera vers des options de soins en personne. Si vous êtes en situation de détresse médicale et avez besoin de soins d'urgence, composez le 911 et mentionnez le fait que vous êtes en isolement volontaire en raison de la COVID-19.

Si vous êtes un employeur

J'enjoins à tous les employeurs en Ontario de faciliter les arrangements de télétravail afin de permettre aux employés de travailler de la maison dans la mesure du possible pour que les travailleurs puissent limiter leurs activités, s'occuper de leurs enfants et s'auto-isoler. Cependant, je reconnais qu'il existe un certain nombre de milieux de travail où cela n'est pas possible. Je demande à ces employeurs d'utiliser leur jugement afin de maintenir leurs activités d'une manière qui maintient la distanciation sociale.

Si vous avez besoin de soins de santé liés à la COVID-19

Si vous êtes souffrant et avez besoin d'une évaluation de santé pour la COVID-19, trois options sont offertes :

- Un outil d'autoévaluation est accessible à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/nouveau-coronavirus-2019>
- Télésanté Ontario, en composant le 1 866 797-0000 (24/7)
- Votre fournisseur de soins primaires — vous devriez communiquer avec votre fournisseur de soins primaires qui vous offrira une évaluation virtuelle par téléphone ou une autre technologie. Ne prenez pas de rendez-vous pour une évaluation en personne liée à la COVID-19 sans avoir d'abord subi une évaluation virtuelle.

Si vous avez besoin d'une évaluation de santé en personne, vous serez aiguillé vers un emplacement approprié. Seules les personnes présentant des symptômes de COVID-19 seront testées.

Je tiens à rappeler à l'ensemble de la population ontarienne qu'il existe des mesures importantes qui devraient être adoptées quotidiennement afin de protéger votre santé.

Notamment :

- lavez souvent vos mains avec du savon et de l'eau ou du désinfectant pour les mains à base d'alcool;
- tousez et éternuez dans votre manche;
- évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche;
- évitez d'être en contact avec des personnes malades;
- restez à la maison si vous êtes malade. En particulier, ne visitez pas un foyer de soins de longue durée, une maison de retraite ou tout autre lieu d'hébergement en commun.

Je vous remercie tous de votre soutien. Ce sont des moments difficiles, mais ensemble nous passerons à travers et protégerons les plus vulnérables parmi nous. »

David Jensen Direction des communications
media.moh@ontario.ca
416-314-6197
Hayley Chazan Chef des relations avec les médias
hayley.chazan@ontario.ca
416-726-9941

Disponible en ligne
Available in English